

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Décembre 2021

Cette lettre ne constitue pas une Offre d'achat de titres. L'Offre publique d'achat de DBAY Advisors visant SQLI est exclusivement faite en France. Se référer aux restrictions concernant l'Offre décrites à la section 2.15 de la note d'information de DBAY Advisors

OUVERTURE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS SQLI



Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Comme vous le savez certainement, SQLI fait l'objet d'une Offre Publique d'Achat, initiée par la société Synsion BidCo laquelle est contrôlée par DBAY Advisors. Société de gestion internationale et actionnaire de SQLI depuis 2019, DBAY Advisors a pu parfaire sa connaissance du Groupe. Cette offre démontre la fidélité de DBAY Advisors et s'inscrit dans sa volonté de poursuivre l'accompagnement de SQLI en s'appuyant sur l'équipe de Direction actuelle.

Déjà actionnaire avec près de 30% du capital, DBAY Advisors manifeste par cette Offre son intention de consolider sa position d'actionnaire de référence. En fournissant à la société et à ses employés davantage de stabilité et de soutien pour le futur, DBAY Advisors permettra à SQLI de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie et son développement.

L'Autorité des marchés financiers a déclaré l'Offre conforme et apposé son visa sur la note d'information de Synsion BidCo (visa n°21-533) et la note en réponse de SQLI (visa n°21-534). L'expert indépendant qui a été désigné a conclu que le prix de l'Offre est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de SQLI. Le Comité social et économique de l'entreprise a rendu un avis favorable sur l'Offre. Fort de ces éléments, le Conseil d'administration a émis, à l'unanimité des membres, un avis favorable sur l'Offre, considérant qu'elle était conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés et a recommandé aux détenteurs de titres d'apporter leurs actions à l'Offre. Par ailleurs, Quaero Capital, actionnaire représentant 9,4% du capital, s'est d'ores et déjà engagé à apporter ses actions à l'Offre.

Du **23 décembre 2021 au 28 janvier 2022** inclus, il vous est donc proposé d'apporter vos titres SQLI à l'Offre au prix de **31€** par action. Ce prix représente notamment une prime de 40% par rapport au cours de clôture moyen de l'action pondéré par les volumes quotidiens des douze derniers mois (à savoir jusqu'au 23 septembre 2021, dernier jour de négociation précédant la publication du communiqué annonçant l'intention de déposer l'Offre). Avec cette opération, vous avez ainsi la possibilité, en cas d'apport, d'obtenir une liquidité immédiate et intégrale de vos titres.

Dans le cas où à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions non présentées à l'Offre ne représenterait pas plus de 10% du capital et des droits de vote de SQLI, DBAY Advisors a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions non présentées à l'Offre moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre sur les actions.

Toute la documentation relative à l'Offre est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), de SQLI (www.sqli.com) et de DBAY Advisors (www.dbayadvisors.com) : note d'information, note en réponse, communiqués de presse, Questions/Réponses, etc.

Je tiens enfin à profiter de cette lettre pour vous remercier sincèrement de la confiance que vous nous avez accordée, en nous accompagnant durant toutes ces années. Cette confiance, associée à l'engagement de nos collaborateurs, a été clé dans le développement de SQLI. Cette Offre marque une étape structurante dans le développement de SQLI pour confirmer notre positionnement d'agence internationale experte de l'expérience digitale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher actionnaire, l'expression de notre plus haute considération.

CALENDRIER INDICATIF

21 décembre 2021	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
23 décembre – 28 janvier 2022	Période d'Offre vous permettant d'apporter vos titres
31 janvier 2022	Publication de l'Avis de résultat de l'Offre par l'AMF et Euronext
2 février – 15 février 2022	Réouverture de l'Offre, en cas d'issue positive de l'Offre
4 février 2022	Règlement-livraison, en cas d'issue positive de l'Offre
22 février 2022	Règlement-livraison, en cas de réouverture de l'Offre

COMMENT APPORTER VOS TITRES ?



Actionnaires au nominatif pur

Les actionnaires dont les actions SQLI sont détenues sous la forme « nominatif pur » et souhaitant participer à l'Offre doivent dans un premier temps, **demander leur inscription sous la forme « nominatif administré »** en joignant à leur formulaire de demande de transfert le RIB de leur compte-titres ouvert auprès de leur intermédiaire financier.



Actionnaires au nominatif administré ou au porteur

Les actionnaires dont les actions sont inscrites auprès d'un intermédiaire financier (courtier en ligne, banque) et qui souhaitent apporter leurs actions SQLI doivent leur **remettre un ordre d'apport au prix de l'Offre conformément au modèle qui sera mis à leur disposition par leur intermédiaire financier.**

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire financier pour recevoir l'ordre d'apport et connaître les éventuelles procédures de prise en compte des ordres d'apport.



Actionnaires administrés ou au porteur, votre ordre d'apport doit être transmis à votre intermédiaire financier au plus tard le 28 janvier 2022 pour être pris en compte

En cas de suite positive de l'Offre, à la date du règlement-livraison de l'Offre le 4 février 2022, Synsion BidCo créditera Euronext Paris des fonds correspondant qui effectuera le règlement espèces aux intermédiaires agissant pour le compte de leurs clients ayant apporté leurs actions. Synsion BidCo ne prendra en charge aucun des frais de négociation ou de rémunération des intermédiaires financiers (incluant notamment les frais de courtage et commissions bancaires).

Les documents relatifs à l'Offre, à savoir la note d'information de Synsion Bidco et la note en réponse de SQLI (comportant l'attestation d'équité de l'expert indépendant) visées par l'AMF le 21 décembre respectivement sous les numéros 21-533 et 21-534, sont disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), ainsi que sur les sites Internet de DBAY (www.dbayadvisors.com) et de SQLI (www.sqli.com), pour chacun en ce qui le concerne.

Le présent document ne constitue ni une offre d'achat ni une invitation à vendre des titres financiers. L'Offre est faite sur la base des documents relatifs à l'Offre, documents qui contiennent l'ensemble des termes et conditions de cette Offre.

Toute décision concernant l'Offre doit être prise uniquement sur la base des informations contenues dans les documents relatifs à l'Offre. La distribution de la note d'information et de tout document relatif à l'Offre et la participation à l'Offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. L'Offre n'est pas faite à des personnes soumises à de telles restrictions, directement ou indirectement.

Pour toutes questions relatives à l'opération:



Téléphone: 01 44 71 94 94
Email: dbayadvisors@newcap.eu